



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

illettrisme

Question écrite n° 16542

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les méthodes d'apprentissage dispensées dans les établissements scolaires de classe préparatoire. Il existe deux principales méthodes d'apprentissage de la lecture : la méthode syllabique et la méthode globale (très contestée). Aujourd'hui, 40 % des enfants sortant du primaire éprouveraient des difficultés de lecture et d'écriture, 15 % des élèves de CM2 ne les maîtrisent pas. Or pour tout individu, tant sur un plan d'épanouissement personnel que pour son avenir scolaire et professionnel, savoir lire et comprendre ce qu'il lit est essentiel. De nombreuses études ont été réalisées dans ce domaine, les unes défendant la méthode globale, les autres défendant la méthode syllabique. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. Les résultats obtenus par les élèves français lors de la récente évaluation internationale PIRLS confirment la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la question de la méthode globale, qui consiste à reconnaître un mot (voire une phrase) en entier, sans le décomposer, en tant qu'image visuelle indivisible, est régulièrement soulevée. Le recours à cette méthode constituerait un facteur déterminant des difficultés de lecture et du décrochage précoce. Il s'agit en réalité d'un débat idéologique, qui n'a aucune pertinence dans le système éducatif actuel, et cela pour deux raisons. D'une part, la méthode globale en tant que telle n'a quasiment jamais été utilisée en France. Ce sont plutôt des méthodes dites « mixtes » qui, à une certaine époque, dans les années 1960-1970, ont pu être en vigueur. D'autre part, aujourd'hui, la méthode globale n'est pas pratiquée dans les écoles françaises, qui appliquent les programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il existe un consensus au sein de la communauté des chercheurs sur l'enseignement de la langue écrite : il s'agit d'acquérir le déchiffrement, de développer complémentirement la connaissance de la structure de la langue et la compréhension, et de mettre en oeuvre de premières productions d'écrits. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages. Si le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui occupe une place cruciale dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, sera précisé par voie réglementaire, il est d'ores et déjà acquis que la maîtrise de la langue y occupera une place centrale. Enfin, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, aux niveaux académique, départemental et national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16542

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 951

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 5005